

COMMUNE DE PERIGNY-SUR-YERRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

MM & Mmes : G. URLACHER, G. LE LAY, N. FIACRE, P. JUNILLON,
S. LE CLEACH, Maires Adjoints

MM & Mmes : C. ANDRÉ, M.-T. BOURNEIX, G. BRUN, A. GUEDON, S. LOUNICI, D. MALMEJAT,
G. MATHIEU, B. SCHAFER, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir : P. BLONDEL à G. URLACHER, J.-F. JACQ à G. LE LAY, G.
MATHIEU à P. JUNILLON

Absents : P. BLONEL, V. FAZENDEIRO, C. HARNICHARD, JF JACQ

S. LOUNICI a été désigné Secrétaire.

Avant de débiter la séance, M. Le Maire demande une minute de silence en mémoire de Monsieur Daniel PERRAU, Maire Adjoint délégué aux travaux, décédé le 12 Juillet 2018.

FINANCES

1- Décision modificative

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget Primitif de l'année 2018 :

▪ **Section d'investissement :**

En dépenses sur le compte 2135 de l'opération 141:	+ 15 000 €
En dépenses sur le compte 21318 de l'opération 137 :	+ 30 000 €
En dépenses sur le compte 2135 de l'opération 142:	+ 9 000 €
En dépenses sur le compte 020 du chapitre 020 :	- 54 000 €

Adopté à l'unanimité

2- Tarifs location de matériels 2018/2019

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs des locations de matériels aux particuliers (des tables et des chaises) que ceux votés en 2017.

Adopté à l'unanimité.

3- Tarifs Location de salles 2018/2019

Il est proposé de conserver les mêmes tarifs des locations de salles aux particuliers que ceux votés en 2017.

Adopté à l'unanimité.

4- Renouvellement de l'adhésion au Fonds de Solidarité Habitat (FSH)

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler notre adhésion au Fonds Solidarité Habitat du Conseil Général du Val de Marne pour un montant de 0,15 € par habitant, ce qui représente pour 2018, la somme de 309,60 €

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

5- Actualisation du tableau des effectifs

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la Ville voté au Budget primitif 2018.

Approuvé à l'unanimité

6- Actualisation de la délibération sur les périodes d'astreintes hivernales des Services Techniques 2018/2019

Comme chaque année les agents des Services Techniques sont en astreinte durant la période hivernale. Pour l'année 2017-2018, les périodes d'astreinte iront du 1^{er} novembre 2018 au 28 février 2019, sauf prolongation exceptionnelle du fait des intempéries.

Adopté à l'unanimité

7- Participation financière de la Commune dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique

Suite à la recrudescence des nids de frelons asiatiques sur la commune, redoutable prédateur pour les abeilles et insecte néfaste pour la biodiversité et la santé humaine, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'un dispositif de lutte contre le frelon asiatique en prenant en charge, la moitié de la facture payée par l'habitant par le biais d'un remboursement, et en faisant appel à la société retenue par la Mairie pour effectuer cette destruction.

Adopté à l'unanimité

8- Autorisation de signature des conventions entre la Ville et les Editeurs de le Logiciels dans le cadre du RGPD

Dns le cadre de l'application du Règlement Général relatif à la Protection des Données Individuelles, la Commune doit signer des conventions avec différents éditeurs de logiciels afin d'être conforme avec cette réglementation. Le Conseil Municipal doit autoriser M. Le Maire à signer ces différentes conventions.

Adoptée à l'unanimité.

9- Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative aux travaux de requalification complète de la Rue Neuve

La Rue Neuve étant reconnue d'intérêt territorial, la réalisation des travaux de requalification de cette rue s'effectuera sous la maîtrise d'ouvrage du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir pour tout ce qui est relatif aux travaux de la chaussée et de ses dépendances, et la Commune reste quant à elle maître d'ouvrage sur les installations et ouvrages dans l'emprise de voirie.

Afin de bien clarifier les obligations entre la Ville et le Territoire, il convient de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique.

Adopté à l'unanimité

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, fin de séance à 20h33